

Une campagne internationale d'Amnesty pour la libération du militant Mohad Gasmi

[Amnesty International](#) mobilisent ses militants et sympathisants pour exiger la libération du militant du Hirak Mohad Gasmi condamné le 17 octobre dernier, par le tribunal d'Adrar à cinq ans de prison ferme.

L'ONG demande à ses partisans et à tous les militants des droits de l'homme de signer la pétition internationale demandant la libération de Gasmi. Cette dernière sera adressée au président de la République M. Abdelmadjid Tebboune.

Mohad Gasmi, militant de la société civile et défenseur de l'environnement, a fait partie des dirigeants du mouvement de protestation contre l'exploitation du gaz de schiste dans le sud de l'Algérie entre 2012 et 2015. Il a également pris part aux manifestations du Hirak ayant éclaté en février 2019, rappelle Amnesty.

L'ONG souligne que les autorités algériennes invoquent de plus en plus souvent des charges liées au terrorisme fabriquées de toutes pièces afin de poursuivre des journalistes, des défenseurs des droits humains et des militants politiques à travers le pays.

Elle cite les cas des journalistes Hassan Bouras et Mohamed Mouloudj actuellement maintenus en détention provisoire sur la base d'accusations liées au terrorisme, en relation avec leurs publications en ligne critiquant les autorités. Trois membres de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme à Oran sont également poursuivis pour « terrorisme », en représailles contre leur participation au mouvement du Hirak.

Affaire du Saïd Chetouane : Amnesty demande l'ouverture d'une enquête

Les signataires de la pétition demandent la libération du détenu et d'annuler sa déclaration de culpabilité. Ils estiment qu'il est seulement détenu pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression. Ils demandent également l'arrêt du recours à des accusations « abusives de terrorisme pour réprimer le militantisme pacifique en Algérie ».

Gasmi a passé 16 mois en détention provisoire

Le procureur du tribunal de première instance d'Adrar a inculpé Mohad Gasmi d'« apologie du terrorisme » et il a été maintenu en détention provisoire pour la durée maximum autorisée par la loi, soit 16 mois.